Cimetières de Normandie

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

Année 2016, n° 16

Date de parution : août

Cimetière de Saint-Maurice-en-Cotentin

Le cimetière est autour de l'église et sa dimension réduite permet cependant de respecter assez longtemps les tombes anciennes, tant qu'elles sont entretenues. Un seul caveau de famille en forme de chapelle se trouve presque en bordure de la route, dans l'allée principale où plusieurs concessions dont les monuments sont faits de bonne pierre, se font suite. Dans l'ensemble à peu près la moitié des tombes possèdent un monument de pierre surmonté d'une croix de pierre, l'autre moitié n'ayant qu'une croix de pierre ou de bois. S'il n'y a pas grande richesse de tombeaux, le cimetière est bien tenu, toutes les familles, mêmes non pratiquantes, veillent à maintenir leurs tombes et à les décorer, en particulier à l'occasion de la Toussaint, où des fleurs ornent même les tombes les plus modestes. Par ailleurs la commune entretient les allées, qui chaque année reçoivent un revêtement de sable, et fait tondre les gazons régulièrement. La croix du cimetière, qui est tout près de la sacristie sur le côté sud, est assez remarquable. Un fut octogonal monté sur un marchepied de trois marches, octogonal lui aussi, porte une assez petite croix d'une seule pierre avec un Christ taillé à même

Sommaire :

Ce seizième numéro dans l'intérêt de nos cimetières et de cet héritage funéraire à préserver pour un mieux être et un mieux vivre dans chacun de nos villages.

Dans ce numéro :

Cimetière de Saint-Maurice-en-Cotentin 1, 4

Centenaire de la mort d'Auguste letenneur à Roncey 2, 8

Hemevez: conférence sur les cimetières 3

Les croix de fonte de Champrépus 5

Cimetière de Périers -sur-le-Dan 6-7

Roncey : centenaire de la mort d'Auguste Letenneur21 août 2016

Le centième anniversaire de la mort d'Auguste Letenneur fut l'occasion de présenter à ceux que cela intéressait le cimetière de Roncey où reposent les restes exhumés de la famille Letenneur dont le caveau familial situé à la Rousserie est un des monuments funéraires parmi les plus importants. Il n'est plus depuis 1972 le sépulcre familial. En effet le monument souffrait de son abandon et elle trouva un compromis avec les élus locaux. Mais revenons au cimetière communal. Le Conseil municipal dans sa séance du 13 août 1839 précise « ***que le cimetière de la commune de Roncey, au milieu duquel est l'église, est situé dans l'enceinte de ce bourg*** ». Plusieurs plantations d'arbres de hautes tiges y a été faite par le sieur Le Brun, trésorier de la fabrique. Elle donna lieu à une réclamation faite par un officier de santé, habitant du bourg, le Conseil au regard de la loi du 23 prairial de l'an 12 de la République, argumenta sur le fait que « ***si cette plantation subsistait telle qu'elle est, elle compromettrait infailliblement le jour la circulation de l'air si précieuse et la santé des habitants du bourg et émit le vœu que ces arbres plantés au midi du dit cimetière et la moitié au moins de ceux qu'il a planté au nord soient arrachés et enlevés d'ici au 15 novembre*** » (registre des délibérations municipales 1838-1852). Les élus de Roncey utilisent les fondements mêmes qui favoriseront la translation des cimetières hors les murs des enceintes des bourgs. Les importants travaux d'agrandissement de l'église se firent au détriment de la surface disponible consacrée au cimetière : bas-côtés du chœur sous le ministère de l'abbé Letullier, (+ 29/8/1827) ; la côtière du midi de la nef en 1841 sous le ministère de l'abbé Letouzey ; l'allongement du chœur et des bas-côtés de six mètres en 1850). André Boizard et Guy Poirier dans l'ouvrage commun « 1082-1982, Roncey, 900 ans d'histoire » édité en 1982 évoquent qu'en 1831, Lenoir, serrurier et custos, obtient une concession pour y établir une forge et qu'une place est aménagée au couchant (page 107). Une portion de l'ancien cimetière est déblayée pour fournir l'emplacement d'une école de garçons et élargir la route (CE 1867) et la place qui faisait partie de l'ancien cimetière a été déblayée par les paroissiens (voir plan dans le dossier cimetière des archives communales en 91 ED). Les instituteurs communaux, MM Ledoux et Bouley, précisent dans la conférence pédagogique du 18 octobre 1913 « qu'en 1898 on a déblayé le côté nord et construit une halle à grains, et en 1906, le côté sud de l'église, qui s'est trouvé complètement dégagé ». Le Conseil dans sa délibération du 15 octobre 1905 fait état de travaux de consolidation de l'église dont les soubassements du côté du midi tendaient à s'effondrer et de déblaiement pour agrandissement de la place du marché. Un marché est conclu avec l'entreprise Depoux frères d'Agneaux pour la construction d'un mur de 45 mètres linéaires (architecte Dault). Le Conseil, le 18 juin 1899 décide de la construction d'une halle aux grains incluant le déblaiement du terrain sur lequel elle doit être implantée (architecte Bérenger, Coutances). Le marché hebdomadaire est créé à Roncey sur la délibération du 10 février 1899. Une dalle tombale, en marbre, subsiste au pied de la nouvelle église, elle porte l'épitaphe suivante « P J R Cosnard/lieutenant -colonel de cuirassiers/ chevalier de l'ordre de Saint Louis/officier de la Légion d'honneur/chevalier de la Couronne de fer/ décédé à Roncey le 11 9bre 1832 » (ce colonel en retraite fut installé conseiller municipal le 20 janvier 1830 sur la proposition du sous-préfet de Coutances datée du 28 septembre 1829 en remplacement de Letullier, décédé). Le dossier militaire du colonel Cosnard est conservé dans les archives privées de madame Denise Bosquet,

Vue générale du cimetière actuel

Le monument Letenneur où reposent les restes exhumés

Samedi 1er octobre 2016 : conférence sur les cimetières à Hemevez

Le samedi 1er octobre 2016 une conférence sera donnée à Hémevez, sur le thème des cimetières. La matinée (10h-12h) sera consacrée incluant le à

la signification du cimetière (ce que c'est), sa gestion dans le cadre de la législation, la gestion patrimoniale (notion d'art funéraire et d'histoire). La conférence est gratuite, ouverte à tous. Elle s'adresse aux élus, bénévoles des associations et particuliers.

Elle aura lieu à la salle de convivialité de la commune.

L'après-midi (14h-16h) visite du cimetière d'Hémevez (cas concret).

Le pique-nique sera possible le midi (chacun apporte ce qui lui faut).

Contact : Jacky Brionne, président de la section Manche "arts et mémoires des cimetières de la Manche" de la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire dont les coordonnées figurent en 1ère page du journal.

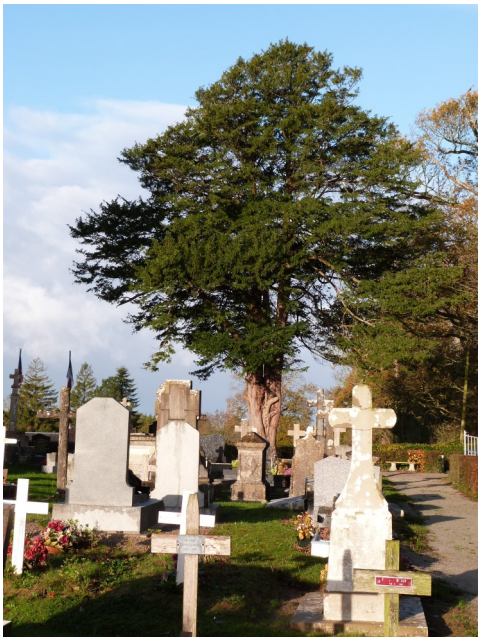

Cette conférence s'inscrira dans le sillage des deux précédentes : à Saint-Sever où participèrent les bénévoles de l'association de valorisation du patrimoine en pays Séverin et les élus locaux et à Caen avec les membres de l'association du patrimoine cultuel et d'art sacré du département du Calvados.

Cela permettra de s'approcher du cœur du Cotentin et du parc des marais du Cotentin et du Bessin.

la masse. Il paraît probable que cette croix date du XVe siècle (conférence ecclésiastique de 1950).

L'église cruciforme avec sa flèche de pierre se dresse au cœur du cimetière. C'est un bel ensemble harmonieux, reposant, qui caractérise ce cimetière. L'entrée principale est à l'ouest. Elle se présente sous la forme d'un portail à deux vantaux et d'un portillon piétonnier. Un if se dresse sur la droite en entrant ainsi que le monument aux morts de la grande guerre. Le cimetière est clos pour partie d'un muret de pierre surmonté d'un balustre de ciment armé en sautoir et pour partie, au sud, d'un mur de pierre plus ancien. Le lotissement du site s'organise en quatre îlots. La croix du cimetière a pris place au midi. Elle se constitue d'un quadruple emmarchement octogonal, un dé, un fut de même profil surmonté d'une bague et un croisillon cubique. Le jardin du souvenir, devant l'if du cimetière, se compose d'un puits à cendres de forme octogonale et d'un columbarium à dix cases dont deux sont occupées, en sommet de pyramide. Un banc y a été disposé ainsi qu'un pupitre.

Peu de monuments funéraires sont en verticalité. Trois hautes croix se dressent à l'ouest dont une croix monumentale à volutes en granit (famille Alexandre-Berot) avec une vasque de fonte. Une chapelle se dresse au nord. Constituée de ciment coffré, d'un toit à bâtière, d'une porte d'entrée endommagée et de vitraux (famille Quosniam). Les croix de fonte y sont au nombre de 12 dont une déposée et une autre brisée.

Quelques monuments funéraires anciens y sont conservés, par exemple : une stèle ogivale (Flavie Delacotte), une croix sur stèle (Régine Noël et madame Noël, une autre stèle ogivale (Adolphe Anquetil). Un tombeau doté d'une haute stèle à multiples volutes, drapée d'un linceul, est posé sur la sépulture de l'abbé D'Abt, bienfaiteur de la paroisse (+ 24/3/18_9). Un autre tombeau avec une haute croix sur stèle et une clôture de fonte marque la tombe de l'abbé Auguste Goueslain, curé (+ 27/5/1879). Le portillon de la clôture est illustré de torches enflammées retournées et la grille est ornée de quatre pots à feu aux angles. Un autre tombeau avec une haute croix sur stèle est entouré de six torches à feu retournées marque la tombe du soldat Léon Duval (+ 13/9/1925). Les arts décoratifs sont représentés par un tombeau de ciment armé dont la courte stèle est illustrée de roses et croix intégrées en relief moulé. Un ensemble de quatre tombes d'enfants disposées en ligne, ayant chacun une statuette en biscuit dont un bel angelot endormi sur la sépulture de Guy Lemière (+ 1945). Un autre tombeau en calcaire belge, illustré de lianes de lierre, à six torches enflammées portant une chaîne, a été posé sur les sépultures de Léopold Lerendu et de Pascaline Anquetil.

Champrépus : état des lieux sur les deux croix de fonte et la stèle restaurés

L'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne a fait entreprendre avec le concours de la municipalité la restauration des deux belles croix de fonte ajourées et disons-le : monumentales.

Je suis allé voir comment elles avaient évolué et comment les petits plants de buis grandissaient. Le site se compose de deux croix de fonte ajourées et d'une stèle cintrée en calcaire tendre (déplacée). La stèle brisée, en calcaire tendre, avec draperie et glands, couronne mortuaire, a été restaurée. Elle était disposée au sud-est du chœur. La sculpture en est fort bien réalisée. La sépulture contient la dépouille de Mme Edouard Février née Rose Foucard, 13 Xbre 1909 - 23 août 1929. La plaque vissée en fonte d'aluminium recouvre le nom du 1er défunt. Deux très belles et très grandes croix de fonte de la concession Désiré Regnault, ancien maire, illustrées des vertus théologales qu'il était absolument nécessaire de sauvegarder risquaient de disparaître car il en avait été décidé ainsi. Les deux croix se dressent sur des socles de granit. Les vertus théologales sont : la foi (croix), la charité (enfants), l'espérance (ancre de marine). Elles été créées dans l'esprit du néogothique flamboyant et l'on peut y voir des animaux grimpants sur les rampants. L'épitaphe de la plaque fonte: A la mémoire de mon époux / Désiré Regnault / maire de Champrépus / décédé le 26 août 1897 dans sa 62e année / il fut bon père et bon maire / muni des sacrements de l'église / Priez Dieu pour lui. La deuxième plaque est dédiée au fils : A la mémoire de mon époux / Ernest Regnault époux de Lucie Leheu / décédé le 19 août 1897 dans sa 32e année / muni des sacrements de l'église / Priez Dieu pour lui.

Finalement, et même si cela n'a pas été facile, les élus de Champrépus doivent être remerciés pour l'effort qui a été accompli. Il est tout de même plus intéressant en déambulant dans le cimetière, de voir ces trois témoins de l'art funéraire et de l'histoire locale.

Le Conseil municipal de Champrépus après avoir voté la subvention sollicitée, décida le 10 avril 2010, devant l'intérêt historique et artistique , d'inscrire les monuments funéraires au titre du patrimoine privé de la commune pour en assurer la pérennité et de préserver les restes mortels d'Ernest Marie et de Désiré Marie Regnault. Chacun pourra apprécier les symboles employés dans le décor de cet ensemble de fonte industrielle.

Je renouvelle mes remerciements à ceux qui ont œuvré et continuent d'œuvrer pour cette bonne cause, MM : Pierre Letourneur, ancien maire de Champrépus, Colette Mondin, Marie-Thérèse Cueff, Edgar Leblanc.

J'ai vu lors de cet arrêt que l'environnement du jardin du souvenir : columbarium et puits à cendres, se sont bonifiés avec des plantations.

Visite du cimetière de Périers-sur-le-Dan

Un rendez-vous avait été pris avec madame Monique Drouet, membre de l'association locale pour la sauvegarde du patrimoine, auteur, particulièrement intéressée par le cimetière communal pour le 4 juillet 2016, en début d'après-midi.

Madame Drouet évoque la réflexion proposée par monsieur Jean-Jacques Bertaux, conservateur honoraire du patrimoine de faire appel à la fédération normande.

Voilà un cimetière qui pourra faire réfléchir sur la qualité environnementale du site !Vue de l'église (partie en ruine et partie couverte)

Présentation générale du site :

A quelques centaines de mètres à l'extrémité du bourg, sur la route départementale 222 (rue de l'église), après le manoir, un portail de fer, à deux vantaux, est soutenu par deux piliers sculptés en pierre de pays, à l'entrée située dans le virage. Le portillon piétonnier est disposé sur le flanc droit.

Eglise et cimetière sont à l'écart de l'agglomération de la commune d'une population d'environ 500 habitants. La commune se constitue, entre autres, de deux principales communautés, l'une catholique, l'autre protestante. Eglise et temple témoignent de ces deux communautés (voir délibération du 22 août 1830 où le drapeau tricolore est arboré sur la tour de l'église et sur le temple protestant (archives départementales du Calvados, délibérations municipales en ligne : 37/53).

Le cimetière communal s'est organisé en respectant le principe de deux carrés confessionnels. Ces choix sont-ils toujours induits par la population locale ? Ce qui amena d'emblée la question posée par l'élu local le 18 août 1879 s'adressant à la Préfecture sous cette forme « la loi s'oppose-t-elle à la translation d'un corps (madame veuve Bosquain) d'un cimetière protestant vers un cimetière catholique lorsqu'une commune possède des cimetières séparés pour les différents cultes ?

La neutralité et la laïcisation du cimetière ont-ils réduits ces deux îlots à des témoins de l'histoire locale ? Je constate tout de même la gravure de plusieurs versets bibliques sur plusieurs monuments funéraires qui sont peut-être les derniers témoins de cette spécificité locale.

Le site funéraire, dans son ensemble est fortement arboré, ce qui apporte beaucoup de sérénité et de fraîcheur au lieu. C'est un encouragement à la déambulation. Il n'y a pas moins de cinq ifs funéraires, des buis, des pins, dont un pin parasol, des épicéas et d'autres espèces. Un sixième if, me dit mon guide, à l'ouest de l'église ancienne, est tombé à la tempête de 1999.

Les élus du Conseil municipal reconnaissent le 13 mai 1809 que le cimetière aurait le plus grand besoin d'être planté (délibérations municipales en ligne sur le site des archives départementales du Calvados : 9/53) et qu'ils prévoient la plantation de 150 pieds d'arbres le 12 mai 1810 (idem : 10-11/53). Etait-ce des essences utilisables pour les travaux de

Prédominance paysagère qui apporte beaucoup de sérénité

restauration de l'église ? Probable, mais aussi des pommiers, encore d'usage courant dans les cimetières normands qui apportaient quelques revenus substantiels à la fabrique (mais l'église n'était plus à cette époque qu'une chapelle vicariale). Une importante extension a été récemment créée avec un espace cinéraire incluant columbarium et jardin du souvenir dans l'angle, au fond.

Le cimetière se segmente en deux grands carrés : le premier, en pointe, à l'entrée : plutôt réservé aux protestants, le second : proche de la deuxième église. C'est aussi la particularité du lieu et les deux carrés ne sont séparés que par une allée. C'est l'allée perpendiculaire au bas de la nef de l'ancienne église les sépare.

Derrière l'écran d'arbres se dissimulent deux ensembles bâtis accolés : l'un conservé à l'état de ruines, de la période romane avec ses maçonneries en opus-spicatum ; le second utilisé comme édifice de culte de la période gothique. L'ensemble est protégé au titre d'un classement monument historique (voir délibération municipale du 22 novembre 1914). Monique Drouet me précise que ces deux églises et le cimetière sont à proximité d'un cimetière mérovingien ce qui atteste d'une présence et d'une occupation très ancienne et que l'on n'est pas loin de la voie romaine dite de la farine. Elle me fait découvrir le plan de cimetière actuellement utilisé.

Les monuments funéraires sont nombreux, nombre d'entre eux se disloquent, mais ils sont tout à fait représentatifs de l'art funéraire du 19e siècle et pour certains (sarcophages à courbes et contre-courbes) de la fin du 18e siècle. Le comportement du calcaire tendre vieillissant face aux multiples agressions du temps prend ici tout son sens avec les éclatements de pierre, la délitation de la pierre. L'ensemble fragilisé, malgré les risques qu'il peut représenter dans la déambulation, a beaucoup de charme.

D'autres matériaux sont présents sur ce site : granits, marbres, fonte, bois, etc. et ne sont pas moins dignes d'intérêt.

J'attire toutefois l'attention sur le mauvais état de la croix du cimetière (propriété communale) constituée de pierres assemblées qui ne sont plus retenues et qui risquent de tomber et d'aggraver son état. La municipalité devrait se poser des questions en concertation avec l'architecte territorial des bâtiments de France pour veiller à la pérennité de cette croix.

Le cimetière est équipé d'un caveau d'attente, affecté à perpétuité, dont l'état démontre qu'il n'a pas été utilisé depuis bien longtemps ; est-ce celui qui fut récupéré par la municipalité ? C'est aussi un bien communal qui devrait retenir l'attention des élus.

Un cimetière où les monuments funéraires sont intégrés à un riche environnement naturel paysager

Je ne compte guère plus de cinq croix de fonte et quelques clôtures de fer et de fonte dont certaines sont très endommagées.

L'église nécropole :

Outre les dalles tombales qui subsistent et qui témoignent de cette pratique, sous réserve qu'elles n'aient pas été déplacées du cimetière vers l'intérieur, il est des preuves écrites des sépultures intra-muros, telles que : Marie Anne Quesnel, inhumée dans la nef le 27 juillet 1717 ; Jacqueline Gautier, inhumée dans la nef le 17 octobre 1719 ; Anne Hardy, inhumée dans la nef le 23 mars 1720 ; Germain Paulmier, dans la nef le 26 mars 1720 ; noble personne messire Nicolas de Sainte-Marie-Outreleau, prêtre-curé de ce lieu, inhumé dans ladite église le 20 juin 1722 ; etc.

La gestion du cimetière dans l'histoire :

Une souscription populaire est lancée par la municipalité le 14 mai 1869 à l'effet de clore les cimetières des deux cultes, bien que tous les habitants sans exception, aient apporté leur généreuse obole, le chiffre réalisé de 187, 85 francs, n'est pas en rapport avec la dépense (O1546 aux archives départementales du Calvados).

Une partie du legs Ledard est affectée par le Conseil municipal le 12 mars 1912, à l'appropriation du cimetière.

Concessions honorifiques :

Une concession perpétuelle gratuite et personnelle est accordée le 17 avril 1948 au soldat Houel François. Les frais d'inhumation pour la partie qui n'est pas couverte par la direction des anciens combattants du soldat Houel François, mort pour la France en 1940 et dont la dépouille mortelle vient d'être ramenée à Périers-sur-le-Dan (209/386) est également prise en charge.

Conclusions :

Il est évident que l'intérêt patrimonial, historique et archéologique est incontestable. Il serait utile de faire, à partir du plan utilisé par la commune, un inventaire aussi exhaustif que possible. J'informe Monique Drouet de ma disponibilité pour une initiation sur le terrain, de volontaires pendant une journée. Il faudrait mobiliser des personnes sur ce sujet. L'association a démontré beaucoup de motivation pour la réhabilitation de l'église, il en serait sans doute de même pour le cimetière. L'exceptionnelle qualité de l'édifice est renforcée par cet environnement immédiat du cimetière.

Je remercie vivement ceux et celles qui par ce contact, m'ont permis de connaître sur site.

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

34 Rue du docteur Regnault, 50450 Hambye

Téléphone fixe : 02 33 61 45 49
Téléphone : 06 87 56 35 58
Courriel : cimetieres.de.normandie@gmail.com.

patrimoinevaldesienne.fr

demeurant au manoir de Maupertuis à Roncey. Le cimetière ancien était planté des traditionnels pommiers, son herbe était bannie pour être fauchée chaque année et récoltée sous forme de foin. Ils contribuaient au fonctionnement du trésor de l'église paroissiale. Les quelques informations qui nous sont transmises par les visites archidiaconales font état de l'ordre de réparer une brèche ainsi que l'échalier du cimetière en 1683, sinon il sera interdit dans huit jours ; si la barrière et le mur du cimetière ne sont pas réparés en 1684 il sera interdit ; le cimetière est mal fermé et plein de bestiaux en 1713 et l'archidiacre en prononce l'interdit jusqu'à sa bonne clôture ; les murs en son réparés en 1714 ; il est en 1719 en bon état ; mal fermé en 1721 ; toujours mal fermé en 1723 en quelques endroits à cause de la mission ; le cimetière parait en 1724 aux yeux de l'archidiacre pillé par des bestiaux et des brebis et défense est faite au custos d'y laisser entrer ces animaux sous peine d'amende ; il paraît en 1725 assez bien clos et il faut ébrancher les pommiers pour faciliter la procession, défense est renouvelée au custos de mettre des brebis dans le cimetière ; une injonction est faite en 1727 au trésorier de réparer la clôture du cimetière sous peine d'interdiction sous trois mois ; nouvelle injonction en 1729 pour les réparations à faire à la clôture à peine d'interdit le lendemain de la Toussaint ; il est clos en 1731 ; en bon état en 1734 et en 1751 (manuscrit 46 des archives diocésaines). La commune représentée par son nouveau maire, Eugène François Letouzey, décida dans sa session du 9 novembre 1855 de l'utilité de changer le cimetière de place « *depuis de longues années les habitants de la commune de Roncey voient avec peine que le lieu de leurs sépultures dans l'enceinte du bourg est trop rapproché des habitations qui sont agglomérées en cet endroit, quelques-unes y sont contigües* » et acheta le 3 septembre 1856 (étude de maître Saint-Pair à Roncey) à Alexandre Goutière, pour le prix de 2200 francs (voir le plan dressé par A Le Capelain de Coutances, daté du 8 juillet 1856), le cimetière actuel suite à la délibération du 10 mai 1856 par acte sous seing 41 ares de terrain pour servir de cimetière pour le prix de 2460 francs (registre des délibérations 1852-1871). Une imposition extraordinaire sera levée pour payer le cimetière suite à la délibération du 12 mai de la dite année. Il fut bénit par monsieur l'abbé Turgis, curé-doyen de Cerisy-la-Salle le 13 décembre 1856 (conférence ecclésiastique de 1867 et livre paroissial). Le livre paroissial précise que ce fut deux vergées qui furent achetées par le Conseil municipal.

Un des monuments les plus remarquables : un encadrement et une croix de ciment armé dont l'exécution est fort habile

Détail du Christ représenté et intégré à la croix

Le nouveau cimetière s'élève à 91 mètres au-dessus du niveau de la mer (point géodésique sur un pilier). Hors de l'habitat groupé lors de l'acquisition du terrain en 1856, il se trouve désormais intégré dans l'agglomération. Il existait un calvaire, à l'extrémité méridionale du site acquis par la commune sur la route d'Hambye. La physionomie paysagère du cimetière a évolué ; il fut en effet planté d'arbres par les membres du Conseil de fabrique en 1858 : sapins et peupliers, est-il précisé, lesquels seront peu à peu vendus aux enchères. Une rangée de 15 tilleuls apporte sa contribution environnementale, plus ou moins régulièrement répartis sans doute dû à l'enlèvement de quelques spécimens. A titre d'exemple : des sapins qui seront vendus pour être abattus à coupe blanche en 1920 (cahier des charges pour l'adjudication du 9 mars 1920). En 1939, le 25 février, se sont six sapins, plantés sur la clôture du cimetière, qui gênent la ligne électrique qui sont concernés par une coupe. A suivre...